



Dois je payer toutes les actions entreprises par mon garagiste

Par **moumoune47**, le **11/05/2010** à **17:45**

bonjour a tous.voici ma question,

ma voiture est chez le garagiste depuis 3 semaines pour un probleme de puissance.
durant ces 3 semaines le garagiste a donc passé beaucoup de temps et remplacé pas mal de pieces , sans succes.

a l'heure actuelle il se prepare a remplacé une petite piece qui ne dois pas couter bien cher.
voila mon inquietude, lorsque je vais passé a la facture, doit il me facturer la totalité des pieces remplacé ainsi que la main d'oeuvre totale. ou doit il simplement me facturer la piece defaillante et sa main d'oeuvre pour la remplacer.il existe t il une loi?

merci pour vos reponses.

Par **amajuris**, le **11/05/2010** à **18:09**

bonsoir,

à vous lire il n'y a pas eu de devis.

je pense qu'il peut vous facturer les pièces nécessaires au dépannage mais pas celles qui n'ont rien à voir avec la panne.

par contre la main d'oeuvre vous sera sans doute facturée en totalité.

ça c'était la théorie en pratique négociez avec lui en faisant ressortir que c'est son "incompétence " qui vous coûte cher.

sachez qu'en l'absence de paiement il peut retenir votre véhicule (droit de rétention).

cordialement